



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnouldesbois.fr

L'AN DEUX MILLE VINGT - QUATRE, le **04 juillet 2024 à dix-neuf heures quarante-cinq minutes**, le conseil municipal de Saint Arnould des Bois, légalement convoqué, s'est réuni **en mairie** de Saint-Arnauld-des-Bois, sous la présidence de monsieur **De LACHEISSERIE Bertrand**, maire de Saint-Arnauld-des-Bois. La séance était publique.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs De LACHEISSERIE Bertrand ; LOCHON Nadine ; SABRE Sandrine ; PESCHEUR Caroline ; LAIGNEL William ; TAILLAND Laurent ; MEUNIER Mélanie ; DANDREL Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e/s) excusé(e/s) : Mesdames et Messieurs : POIRIER Jean-Pierre ; ASSELIN Laurence ; COUVÉ Nicolas ; ROSSARD Claude ; CAPLAIN Vincent ; LEROY Mathieu ; HERBEAUX Alain.

Procuration(s) : M. COUVÉ Nicolas à Mme PESCHEUR Caroline ; M. POIRIER Jean-Pierre à Mme MEUNIER Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme. MEUNIER Mélanie

Ordre du jour

- Création d'un poste pour la garderie
- Tarifs garderie
- Reprise de voirie privée
- Dépôt sauvage au Bois Carron
- Fonds d'aide aux jeunes
- Questions diverses
- Tour de table

Le Procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Reprise de voirie privée (délibération n°38/2024)

Le maire expose : Dans le cadre d'un micro lotissement à Besnez (4 lots), le lotisseur demande si la commune serait d'accord pour reprendre la gestion de la voirie et de l'éclairage à la fin des travaux pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 6 ; voix contre : 0 ; abstention : 4), décide :

- de reprendre la gestion de la voirie et de l'éclairage à la fin des travaux pour l'euro symbolique.

Projet city stade : Demande de subvention auprès de la région (délibération n°39/2024)

Le maire expose : Pour le financement de ce projet, le montant prévisionnel des travaux était de 138 376,50 €HT. Ce montant devait être financé par :

FDI : 30 000€

DETR : 20 722€

CRST : 30 000€

ANS : 29 979€

Commune : 27 675.50€



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnoult-des-bois.fr

Afin de s'adapter aux nouvelles modalités de financement, le projet est modifié comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
City stade	74 507.00 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	27 826.00 €
Plateforme City	55 569.00 €	Etat (DETR)	20 722.00 €
Clôture	5 881.33 €	Département (FDI 2023)	30 000.00 €
Aménagement	2 818.00 €	Fonds de concours	24 000.00 €
		Autofinancement commune	36 227.33 €
Total des dépenses	138 775.33 €	Total des recettes	138 775.33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 10 ; voix contre :0 ; abstention :0), décide :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel modifié tel que présenté ci-dessus ;
- de solliciter une subvention à hauteur de 27 826 € auprès de la Région dans le cadre du CRST

Création d'un poste pour garderie (délibération n°40/2024)

Lemaire expose : Nous avons 43 enfants inscrits à la garderie. Actuellement nous avons deux personnes pour 27/30 enfants dans la même salle. Compte tenu de l'augmentation, nous devons ouvrir la deuxième salle et par conséquent y affecter une personne supplémentaire.

De plus la personne supplémentaire pourra être affecté en complément à la cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 10 ; voix contre :0 ; abstention :0), donne son accord sur l'embauche à l'unanimité

Fonds d'aide aux jeunes (délibération n°41/2024)

Lemaire expose : Le conseil départemental sollicite la commune pour attribuer une subvention à ce fonds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 0 ; voix contre :10 ; abstention :0), refuse

Tarifs garderie (délibération n°42/2024)

Compte tenu de l'embauche d'une troisième personne, l'équilibre budgétaire nécessite de prendre en compte ce fait nouveau.

Les dossiers d'inscription 2024/2025 qui ont été diffusés et que les parents ont signés sont sur les tarifs mensuels suivants :

- le matin : 36,75 €
- le soir : 45,15 €
- la journée : 77,70 €

Le calcul avec une troisième personne donne les montants mensuels suivants :

- le matin : 46,75 €
- le soir : 58,45 €
- la journée : 105,20 €



MAIRIE DE SAINT ARNOULT DES BOIS

1 rue de l'école (28190)

Tél : 02.37.22.53.22

Mail : mairie@saintarnoult-des-bois.fr

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (voix pour : 10 ; voix contre : 0 ; abstention : 0), demande des compléments d'informations avant d'appliquer cette tarification.

Dépôt sauvage au Bois Caron

Sujet reporté au prochain conseil

Tour de table

- Le plot devant la MAM est à remettre en place
- Le trop-plein en béton de la mare à l'entrée de la rue des Perdrix est cassé
- L'association le Bien Aller Eurélien demande l'autorisation d'organiser la St Hubert à l'automne 2025
- La sonorisation de l'église est dysfonctionnelle

L'ordre du jour étant épuisé le maire clos la séance.

Délibérations prises

- ✓ Reprise de voirie privée (délibération n°38/2024)
- ✓ Projet city stade : Demande de subvention auprès de la région (délibération n°39/2024)
- ✓ Création d'un poste pour garderie (délibération n°40/2024)
- ✓ Fonds d'aide aux jeunes (délibération n°41/2024)
- ✓ Tarifs garderie (délibération n°42/2024)

Signatures

Noms	Prénoms	Qualité	Signatures des membres présents
DE LACHEISSERIE	Bertrand	Maire	
POIRIER	Jean-Pierre		
SABRE	Sandrine		
LOCHON	Nadine		
ASSELIN	Laurence		
ROSSARD	Claude		
COUVE	Nicolas		
PESCHEUR	Caroline		
LAIGNEL	William		
TAILLAND	Laurent		
CAPLAIN	Vincent		
LEROY	Mathieu		
MEUNIER	Mélanie	Secrétaire	
HERBEAUX	Alain		
DANDREL	Stéphanie		